

**Extrait du registre des Délibérations du 13 avril 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Compte-rendu du Conseil municipal du 13 avril 2018 à 14 h 30

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 09 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril 2018 le Conseil Municipal, dûment convoqué le 09 avril 2018, s'est réuni à 14h30 heures au lieu habituel des séances sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Présents : Jean-Louis Liotaud, Yan Bernard, Marylène Delmarre, Angélique Boudou, Agnès Petit, André Balandreau, Laurence Berger, Olivier Barlet

Excusée : Angélique Boudou (procuration André Balandreau)

Objet : Budget communal : Affectation du résultat de l'exercice 2017	<u>Délibération n° 2018-17</u>
---	---------------------------------------

La délibération 2018-11 prise par le conseil municipal en date du 26 février est abrogée,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 10 988,17€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 42 315,68€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -23 506,68€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 46 220,76€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 173 736,00€

En recettes pour un montant de : 95 522,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 90 732,51€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 75 083,00€

**Registre des Délibérations du 13 avril 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 13 453,44€

**Objet : Budget commune : Vote du budget primitif
2018**

Délibération n° 2018-18

La délibération 2018-12 prise par le conseil municipal en date du 26 février est abrogée,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	248 949.44 €	248 949.44 €
Section d'investissement	285 194.51 €	285 194.51 €
TOTAL	534 143.95 €	534 143.95 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	248 949.44 €	248 949.44 €
Section d'investissement	284 394.51 €	284 394.51 €
TOTAL	533 343.95 €	533 343.95 €

VOTE la délibération.

Registre des Délibérations du 13 avril 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

**Objet : Budget EAU-ASSAINISSEMENT : Affectation
du résultat de l'exercice 2017**

Délibération n° 2018-19

La délibération 2018-15 prise par le conseil municipal en date du 26 février est abrogée,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -235 415,89€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 86 906,43€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 205 033,56€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 54 237,81€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 113 345,00€

En recettes pour un montant de : 101 084,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 42 643,33€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 42 643,33€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 98 500,91€

**Registre des Délibérations du 13 avril 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Objet : Budget Eau et l'Assainissement: Vote du budget primitif 2018	Délibération n° 2018-20
---	--------------------------------

La délibération 2018-16 prise par le conseil municipal en date du 26 février est abrogée,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du Budget de l'Eau et l'Assainissement 2018, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	190 573.91 €	190 573.91 €
Section d'investissement	410 759.00 €	410 759.00 €
TOTAL	601 332.91 €	601 332.91 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif de l'Eau et l'Assainissement 2018,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget primitif du Budget de l'Eau et l'Assainissement 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	190 573.91 €	190 573.91 €
Section d'investissement	410 759.00 €	410 759.00 €
TOTAL	601 332.91 €	601 332.91 €

VOTE la délibération.

Fiscalité locale : vote des taux des 4 taxes locales	Délibération n°2018-21
---	-------------------------------

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B septies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Les impôts varient en fonction de la base chaque année et la commune aurait besoin d'argent pour mener à bien ses nombreux chantiers, toutefois le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas charger davantage le budget des ménages.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 17.01 %
- Foncier bâti = 11.05 %
- Foncier non bâti = 60.31 %
- CFE = 23.38 %

**Registre des Délibérations du 13 avril 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Tarification de l'eau	Délibération n°2018-22
------------------------------	-------------------------------

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer concernant les branchements neufs. En effet, ceux-ci vont entraîner de plus importants travaux que précédemment. Pour le tarif précédent concernant le branchement des maisons de village, à proximité de la canalisation, il avait été répercuté le coût établis par l'entreprise chargée des raccordements. Pour les futurs branchements il sera nécessaire de prolonger les réseaux en passant sur la chaussée des départementales d'où un surcoût assez important.

Il précise également pour faciliter la gestion du service de l'eau, il y aura deux facturations distinctes:

Abonnement et location compteur : 1er trimestre
Consommation d'eau : 3ème trimestre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote les tarifs suivants :

Prestation	Tarif unitaire €	Date d'application
M3 eau consommée	1.80	Rôle 2015-2016
Prime fixe compteur 1.5 m3/h	55	2012
Location compteur	10	2015-2016
Prime fixe compteur 2.5 m3/h	72	2012
Prime fixe compteur 3.5 m3/h	76	2012
Prime fixe compteur 5 m3/h	89	2012
Prime fixe compteur 10 m3/h	130	2012
Prime fixe compteur 25m3/h	191	2012
Remplacement compteur après incident imputable à l'abonné	85	2012
Manœuvre vanne	30	2012
Fermeture définitive du compteur	107	2012
Réouverture compteur	213	2012
Branchement neuf	900	2018
Frais d'accès au service	30	2012

Registre des Délibérations du 13 avril 2018

Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Procès-verbal

Non-augmentation des taxes communales sur 2018

Le Maire explique que des charges de la commune sont maintenant prises en charge par la communauté de communes, notamment le fonctionnement de la crèche (dont la commune continue d'assumer les investissements sur le local) et que par ailleurs, les taux de la communauté de communes augmentent pour équilibrer son budget du fait de ses nouvelles compétences : il propose donc de ne pas augmenter les taux sur la commune, ce qui n'est d'ailleurs pas souhaitable vu l'augmentation de la charge fiscale pour les administrés.

Cette proposition est votée par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Modification du tarif des branchements de compteur d'eau pour les constructions neuves

Le Maire propose de faire passer de 320 € à 900 € le branchement des compteurs d'eau pour les constructions neuves. Cette augmentation importante est motivée par le fait que les travaux sont effectués par la commune et qu'ils constituent une charge importante. Ce tarif correspond au montant demandé par les communes avoisinantes.

Le coût du branchement pour l'assainissement reste à 1500 €, et donc inférieur aux communes voisines.

Cette proposition est votée par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Budget primitif de la commune

Olivier Barlet explique que les services de la Préfecture nous ont demandés à ce que l'équilibre des comptes ne soit pas réalisé par l'appel potentiel à l'emprunt, celui-ci n'ayant pas été contracté en 2017. Nous avons en effet l'habitude d'équilibrer les ressources propres du budget primitif par la possibilité de recourir à un emprunt à court terme, notamment pour palier la durée de deux ans du remboursement de la TVA sur les investissements réalisés.

Pour répondre à cette demande, et sur les conseils de la Préfecture, une subvention exceptionnelle du budget eau-assainissement sera opérée en 2018, qui pourra être remboursée dans les années à venir en fonction des besoins d'investissement.

Ayant reçu en outre les chiffres exacts des dotations budgétaires 2018, ceux-ci ont été intégrés au budget primitif définitif présenté au vote du conseil, lequel l'a adopté à l'unanimité des présents et représentés ainsi que les délibérations afférentes.

Questions diverses

Eglise

Restauration sacristain de l'Eglise (meuble de rangement de la sacristie en bois ancien) et de la sonnerie des cloches (par tapotement guidé par informatique) : la subvention semble avoir été acceptée. C'est une opération financièrement neutre pour la commune puisque l'association Les Pilles Histoire et patrimoine prend en charge le complément en reversant à la commune la différence.

Festival du cirque

Biennal, il aura lieu en avril 2019. Yan Bernard et Olivier Barlet travaillent déjà sur les dossiers de subventions ainsi que le programme. Dans le cadre du soutien accordé par le département à l'association Cyrknop, une animation a été organisée avec les enfants de la microcrèche, l'école de cirque tourne à l'école Aubres-Les Pilles le mercredi après-midi (un spectacle est organisé à la suite

Registre des Délibérations du 13 avril 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

du stage d'une semaine durant les vacances) et des initiations sont offertes aux élèves de l'école durant le temps scolaire. Des représentations sont en outre prévues cet été sur le marché producteurs du lundi.

Répertoire des noms de rues des Pilles pour les cartes et GPS

La Poste n'ayant pas transmis les nouvelles appellations des rues du village au BAN (Base d'adresses nationale), nous prenons en charge cette tâche. Contact a été pris avec le BAN. Laurence Berger est prête à s'en occuper. Yan Bernard va le faire sur Open Street Map.

Registre des Délibérations du 13 avril 2018
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Feuille d'émargement

SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2018 A 14H30

Numérotation	Objet des délibérations
2018-17	Budget communal affectation du résultat de l'exercice 2017
2018-18	Budget commune : Vote du Budget primitif 2018
2018-19	Budget eau-assainissement affectation du résultat de l'exercice 2017
2018-20	Budget eau-assainissement : Vote du Budget primitif 2018
2018-21	Vote des taux des 4 taxes locales
2018-22	Tarifcation de l'eau
	Budget Primitif Commune signatures
	Budget Primitif Eau et Assainissement signatures

Les Conseillers :

	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER</i>	<i>Yan BERNARD</i>	<i>Angélique BOUDOU</i> <i>(pouvoir André BALANDREAU)</i>
<i>Agnès PETIT</i>	<i>Marylène DELMARRE</i>	<i>Jean-Louis LIOTAUD</i>